

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 37948**

présenté par
M. Nilor

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« différents »

le mot :

« supérieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement laisse la possibilité de financer notre système de retraite en augmentant le taux de cotisations sociales. Cette piste a été volontairement évacuée par le Gouvernement dans le cadre de la conférence de financement alors qu'une hausse d'un point du taux de cotisations salariale et patronale permet d'engendrer 9 milliards de recettes.